

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉE LE 28 MAI 2025**

Le vingt-six mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 19 mai 2025

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET

Les Conseillers municipaux :

Mesdames BIRLOUET – CANOVAS – DAVID (arrive à 19h15 avant vote délibération n°25-042) – HUET – LE PALLEC – PELLETIER

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme PELLETIER

Mme LE GUELLEC a donné pouvoir à M. DALINO

Mme SAUVÉE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

ABSENTES – EXCUSEES :

Mme ANDRIAMANDIMBY

Mme METENS

Mme RICHOUX

SECRÉTAIRE : M. LE BRAS

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
25.041	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - ADOpte le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2025.
EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT			
25.042	C. FAUCHOUX	RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2025-2029 - PRESENTATION DES OBJECTIFS EDUCATIFS	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - APPROUVE les objectifs mis en valeur dans le PEDT ci-dessous : 1 – L'enfant en devenir : Accompagner l'enfant dans sa construction en respectant ses besoins, son rythme et lui permettre de développer son autonomie 2 – L'enfant engagé : Encourager toutes les solidarités, s'entraider au quotidien, accueillir l'autre dans ses différences 3 – L'enfant 2.0 : Apprendre à gérer les usages numériques et créer des projets innovants grâce aux nouvelles technologies 4 – L'enfant entouré : Fédérer les acteurs éducatifs pour une construction d'un projet cohérent dans la complémentarité 5 – L'enfant acteur : Développer les projets d'éducation sportive, artistique et culturel en lien avec la vie locale 6 – L'enfant curieux : comprendre le monde d'aujourd'hui et construire ensemble celui de demain - AUTORISE Monsieur le Maire à finaliser et signer le Projet Educatif de Territoire 2025-2029.
25.043	C. FAUCHOUX	AVENANT INTEGRANT LES MESURES NOUVELLES PREVUES LA COG 2023-2027 – SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS BAFA / BAFD BT CTG	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de portée générale venant modifier la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 tel qu'annexé et tous les documents s'y afférant.

URBANISME ET CADRE DE VIE

25.044	JL. BOURGOGNON	BILAN DE LA CONCERTATION - ETUDE PREOPERATIONNELLE SECTEUR ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES	Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 2 abstentions (Mme DAVID et M. PARTHENAY), le Conseil municipal : - DÉCIDE de clore la concertation menée dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle du secteur de l'Ilot Peugeot / Rue Rennes ; - APPROUVE le bilan de la concertation de l'étude pré-opérationnelle du secteur de l'Ilot Peugeot / Rue Rennes, annexé à la présente délibération ; - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
25.045	JL. BOURGOGNON	LOTISSEMENT DU CLOS DU PETIT SALOIR - MODALITES DE RETROCESSION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - APPROUVE le projet de rétrocession future des espaces et équipements communs du Lotissement du Clos du Petit Saloir ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et à mener les démarches nécessaires au bon déroulement de cette rétrocession (convention, actes notariés notamment).
25.046	JL. BOURGOGNON	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - DELEGATION DE MONTFORT COMMUNAUTE A LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - DEMANDE la délégation de l'élaboration du projet de Site patrimonial Remarquable à Montfort Communauté ; - CONFIRME la prise en charge financière et technique de la poursuite de l'élaboration du projet de Site Patrimonial Remarquable par la commune de Montfort-sur-Meu avec l'appui technique du service Urbanisme de Montfort Communauté ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de cette délégation.
25.047	JL. BOURGOGNON	REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL DE MONTFORT-SUR-MEU	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - ADOpte le règlement de voirie communal ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté pour la mise en application du règlement de voirie communal.

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE

25.048	M. DALINO	PROGRAMME PLURIANNUEL DE MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES - PETITE CITE DE CARACTERE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - VALIDE la proposition de prolonger de dix-huit mois la durée de validité du Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines de la commune. Celui-ci sera ainsi prorogé jusqu'en mars 2027.
--------	-----------	--	---

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES

25.049	Z. HERITAGE	BIODIVERSITE - CHENILLES PROCESSIONNAIRES	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - VALIDE la nomination d'un binôme élu/agent, référents communaux pour la gestion des Chenille Processionnaire ; - NOMME en référent technique : M. GUERIN Michel, le Responsable des Espaces Verts et de la Propreté Urbaine ; - NOMME en référent élue : Mme Zoë HERITAGE, Adjointe à la Transition Ecologique, aux Mobilités et à la Biodiversité ; - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
25.050	JL. BOURGOGNON	CONVENTION - PASSAGE D'ITINERAIRE PEDESTRE, EQUESTRE ET CYCLABLE SUR UN CHEMIN PRIVE - BOIS DE LA HARELLE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée entre la commune de Montfort-sur-Meu et M. COUE, ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES

25.051	P. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - CRÉE les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous : <table border="1"> <thead> <tr> <th>NB</th><th>GRADE</th><th>TEMPS DE TRAVAIL</th><th>POSTE</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">Du 01/06/2025 au 31/07/2025</td></tr> <tr> <td>1</td><td>ADJOINT TECHNIQUE</td><td>35/35</td><td>Agent d'entretien des espaces verts</td></tr> <tr> <td colspan="4">Du 30/08/2025 06/09/2025</td></tr> <tr> <td>1</td><td>ADJOINT D'ANIMATION</td><td>35/35</td><td>Accompagnateur/trice Séjour Séniors</td></tr> </tbody> </table> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat afférent ; - PREVOIT les crédits au budget.	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	Du 01/06/2025 au 31/07/2025				1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des espaces verts	Du 30/08/2025 06/09/2025				1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE																				
Du 01/06/2025 au 31/07/2025																							
1	ADJOINT TECHNIQUE	35/35	Agent d'entretien des espaces verts																				
Du 30/08/2025 06/09/2025																							
1	ADJOINT D'ANIMATION	35/35	Accompagnateur/trice Séjour Séniors																				

25.052	P. DUFFE	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2025	<table><tr><th>Catégorie</th><th>CREATION</th><th>DATE</th><th>TEMPS DE TRAVAIL</th></tr><tr><td>C</td><td>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</td><td>01/07/2025</td><td>COMPLET</td></tr></table>	Catégorie	CREATION	DATE	TEMPS DE TRAVAIL	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2025	COMPLET
			Catégorie	CREATION	DATE	TEMPS DE TRAVAIL					
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2025	COMPLET								
			Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : - VALIDE la modification du tableau des effectifs énoncée ci-dessus, - DIT que conformément à l'article 332-8 du code général de la fonction publique, l'autorité territoriale pourra recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire sur ces postes.								

Fabrice DALINO,
Maire.

